



CONTRAT DE MAINTENANCE



ACTIWORK

260 rue des Barronnières
01700 BEYNOST - FRANCE

Tel. 04 72 01 50 60

Email : contact@actiwork.fr

CONTRAT DE MAINTENANCE

ACTIWORK assure le service après-vente, la fourniture de pièces de rechange mais assure également l'entretien préventif.



POURQUOI ASSURER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE DE VOTRE MATÉRIEL ?

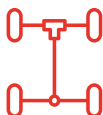
Réaliser des visites de maintenance préventive sur vos matériels permet :

- D'assurer la pérennité de vos équipements dans le temps
- D'éviter certaines interventions curatives
- D'amoindrir le risque de panne et donc d'inexploitation de vos matériels.
- Dépister le vieillissement des pièces pour :
 - Réduire le risque d'accident
 - Prévoir le besoin de remise en état

Les principaux points de contrôle :



Vérification des raccordements et composants électriques, réparation des dommages éventuels et remplacement des pièces (qui feront tout de même l'objet d'une facturation).



Vérification du châssis en cas de fissures, gauchissement, corrosion etc. Vérification de la mise en place des dispositifs de verrouillage.



Vérification du roulement des roues et du pourcentage d'usure du caoutchouc. Graissage éventuel des roulements.



Vérification du bon fonctionnement du frein moteur et de toutes les fonctions avec un égard particulier aux organes et éléments de sécurité.



LES DIFFÉRENTS CONTRATS PROPOSÉS PAR ACTIWORK

ACTIWORK peut donc vous proposer **3 types de contrat** :

CONTRAT DE MAINTENANCE

	Visite de maintenance	Dépannage (MO et déplacement)	Pièces détachées
PRÉVENTIF	✓	✗	✗
SÉRÉNITÉ	✓	✓	✗
CONFORT	✓	✓	✓

a) Quelle est la fréquence de visite ?

Selon la typologie du matériel, les contraintes, le rythme d'utilisation, les visites peuvent être annuelles, semestrielles ou même trimestrielles. (voir plus selon demande du client)

A chaque fois, un RDV est fixé avec le client pour convenir de la date, des besoins de laisser-passer, de regroupement de machines...

b) Suivi des interventions de maintenance

A la fin de chaque intervention (visite de maintenance ou dépannage), un rapport d'intervention est remis au client. Sur ce rapport figurent les vérifications et/ou actions effectuées.

Si le matériel nécessite un autre passage, ceci est détaillé.

Si un devis doit être effectué pour finaliser la réparation et assurer la remise en fonctionnement définitive, ceci est indiqué également.



MAINTENANCE PRÉVENTIVE VS. VISITE GÉNÉRALE PÉRIODIQUE (VGP)

Le VGP est un contrôle pour vérifier si votre matériel fonctionne sans danger le jour J.

La maintenance préventive a pour but de maintenir votre matériel dans un bon état de fonctionnement le plus longtemps possible, et de prévenir des éventuels problèmes pour réduire au minimum le risque de panne et réduire au minimum l'usure.

C'est un peu comme la différence entre le contrôle technique et la révision chez le garagiste. Les deux sont essentiels.



NOUS CONTACTER

Pour toute demande, vous pouvez nous contacter au **04.28.00.04.59** ou par mail à sav@actiwork.fr

Tous droits réservés, particulièrement le droit de reproduction, diffusion et de traduction. La reproduction sous quelque forme que ce soit ainsi que l'enregistrement, le traitement, la duplication et la diffusion, même partiels, de cet ouvrage par quelque moyen électronique que ce soit sont interdits sauf autorisation écrite de ACTIWORK.

APPORTEUR DE SOLUTIONS ERGONOMIQUES

Actiwork
BIEN VIVRE SON TRAVAIL

260 rue des Barronnières
01700 Beynost
France



contact@actiwork.fr



04 72 01 50 60



WWW.ACTIWORK.FR